

## **DELIBERATION N° 38**

### **Dispositif d'assistance pour l'accès des personnes à mobilité réduite à la plage et à la mer**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

#### **LE 26 MAI DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 19 mai 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents**: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 2.3), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, Monsieur ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 2.3), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n° 2.3), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine.

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme DELANDRE Béatrice à Mme GAILLARD Marie Catherine, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude à M. BREBION Bernard, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël.

M. Daniel VERGER, Conseiller Municipal délégué, expose que la Ville a la volonté d'offrir l'accès à la plage pour tous.

Pour cela, elle a mis en place un dispositif d'accessibilité à partir de l'été 2009 sur la plage de Dieppe ayant pour objectifs :

- de permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer plus facilement et par leurs propres moyens jusqu'à la zone de baignade surveillée en empruntant un chemin d'accès à la mer installé à cet effet ;
- d'accompagner jusqu'au bord de l'eau, au moyen du Tiralo, les personnes souffrant de déficience motrice.

Pour accueillir et accompagner les personnes concernées par ce dispositif, il convient d'assurer quotidiennement sur la période juillet-août, la présence de personnel à raison de deux agents par jour durant quatre heures.

Pour 2011, le Chantier d'Insertion Estran Environnement Littoral (ESTRAN CIEEL) ayant déjà travaillé sur ce dispositif en 2009 et 2010, propose de recruter et de mettre à disposition de la Ville de Dieppe, quatre agents se relayant quotidiennement par équipe de deux, du 2 juillet au 31 août. Son offre de service comprend également les missions d'information du public sur le dispositif d'aide et d'information et de sensibilisation sur les aspects environnementaux propres au littoral.

Le coût total estimé de la prestation s'élèverait à 3111 € (montant en hausse de 3,7 % par rapport à 2010) : il comprend le coût du personnel en contrat aidé (partie non prise en charge par l'État), une partie du coût salarial d'un encadrant technique chargé du suivi des agents sur le terrain et les frais de déplacement relatifs à ce suivi. La dépense correspondante à 3111 € est prévue au Budget Primitif 2011 dans les charges de gestion courante au crédit 95-658-33301.

Cette mise à disposition de personnel se ferait dans le cadre d'une convention de prestation de service, comme pour les deux saisons précédentes.

Considérant les avis des commissions n° 5 du 16 mai et n° 2 en date du 17 mai 2011,

Il est demandé au Conseil Municipal :  
- d'approuver le recours à l'offre de service proposée par l'association ESTRAN CIEEL;  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :  
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--